

03015 - Travaux lourds de construction et restructuration

**Proposition d'approbation du Programme technique  
Détailé du nouveau collège Solignac sur le site de  
l'ancien hôpital Lyautey à Strasbourg**

CP/2020/160

**Service chef de file :**

J4-Immobilier

Résumé :

Le Conseil départemental a approuvé le plan pluriannuel d'investissement (PPI) des collèges en séance plénière des 20 mars 2017 (CD/2017/012), du 25 juin 2018 (CD/2018/022) et du 13 décembre 2018 (CD/2018/089).

Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'engager les études de conception pour l'opération de construction du nouveau collège du Neuhof sur le site de l'ancien hôpital Lyautey à Strasbourg.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver le Programme Technique Détaillé qui définit le périmètre de l'opération ainsi que son budget prévisionnel en phase de conception.

Le principe de la relocalisation du collège Solignac a été décidé par l'Assemblée plénière du Conseil départemental lors de sa session du 13 décembre 2018.

Le projet porte sur la construction du nouveau collège du Neuhof, sur le site de l'ancien hôpital militaire Lyautey situé 5 rue des Canonnières à Strasbourg, en remplacement de l'actuel collège Solignac.

Le quartier du Neuhof compte 2 collèges dont le collège Solignac. Si son maintien est essentiel pour permettre l'accueil de tous les collégiens du territoire, les difficultés de cet établissement en matière d'attractivité ont amené le Département à proposer une opération qui permettrait de revaloriser le collège Solignac et d'en faire un établissement d'excellence.

Dans cette optique, deux grands axes sont privilégiés :

- une relocalisation du collège sur le site de l'ancien hôpital militaire Lyautey. Ce site, en tête de quartier, proche des transports en commun et à proximité des équipements de la ville, s'inscrit au cœur du programme de renouvellement urbain à l'échelle des quartiers Meinau /Neuhof ;

-créer un nouvel établissement innovant et inclusif, doté d'une identité propre avec une coloration scientifique s'appuyant sur une volonté politique forte et partagée entre le Département, le Rectorat, la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole, qui rend possible un changement d'orientation du collège.

L'Etat se positionne comme un partenaire fort du projet, tant d'un point de vue

financier que du développement éducatif et social.

Le site du futur collège se situe sur la partie Nord-Ouest de l'îlot de l'ancien hôpital Lyautey.

Cette partie du site comporte trois bâtiments datant du début XXème. Il est envisagé de démolir deux des bâtiments (intitulés bâtiment n°24 et n°25) présentant des problèmes de pollution et des désordres structurels, pour permettre de trouver les surfaces nécessaires à la relocalisation d'un collège d'une capacité de 600 élèves, dans le respect des normes en vigueur. La surface du foncier concerné est d'environ 7 500 m<sup>2</sup>.

A l'issue d'une large concertation (élèves, agents d'entretiens, enseignants, administration et vie scolaire, groupe ad hoc de l'Education Nationale, EMS, acteurs socio-culturels du quartier, acteurs scientifiques), le scénario ci-dessous a été validé en comité de pilotage le 13 février 2020 :

- Construction d'un collège 600 +SEGPA,
- Démolition des bâtiments n°24 et n°25,
- Création de deux logements dans le bâtiment 23,
- Création d'un parking de 40 places pour le collège,
- Création d'un pôle de quartier qui pourra être réalisé dans un second temps.

Le planning prévisionnel de l'opération permettrait un démarrage des travaux en juillet 2022 pour une mise en service en septembre 2024.

A ce stade, les études de programmation estiment le coût des travaux de cette opération à 16,68 M€ HT soit un coût d'opération de 25,03 M€ TTC.

Le phasage ainsi que les coûts seront précisés par des études de conception, notamment lors de la remise des études d'Avant-Projet.

L'ensemble des diagnostics techniques, des études de Maitrises d'œuvre et des honoraires de prestations intellectuelles, nécessaires à la conception, est estimé à 3,42 M€ TTC.

Il est proposé à la Commission Permanente de se prononcer sur les prestations et les études nécessaires à la conception du projet pour un montant de 3,42 M€ TTC.

Cette dépense, prévue dans le Programme Pluriannuel d'Investissement, est rattachée au programme COLLEGE002 2019/16.

Ce projet a été adopté par délibération n° CD/2018/089 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 13 décembre 2018 et en constitue la mise en œuvre.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son Président:*

- *approuve le Programme Technique Détaillé des travaux de l'opération de construction du nouveau collège du Neuhof, dont la note de synthèse est jointe en annexe ;*
- *décide d'engager la conception de l'opération de construction du nouveau collège du Neuhof avec une équipe de maîtrise d'œuvre et les prestataires nécessaires;*
- *approuve le coût prévisionnel des études et diagnostics pour un montant de 3,42 M€ TTC.*

Strasbourg, le 12/06/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY